



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Montpellier, le 03 JUL. 2017

Le recteur de la région académique Occitanie
Recteur de l'académie de Montpellier
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les inspecteurs chargés de
circonscription
Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

S/c de Mesdames et Messieurs les directeurs
académiques des services de l'éducation nationale

Cabinet du recteur
LT/LGD
Téléphone
04 67 91 46 59

Télécopie
04 67 91 50 81

directeur.cabinet@ac-montpellier.fr

Rectorat
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

Objet : Application « Faits établissement ». Reconduction à la rentrée scolaire 2017
Annexes : tutoriel et manuel utilisateurs

Depuis la rentrée de septembre 2016, vous utilisez « Faits établissement » pour enregistrer et transmettre tous les faits préoccupants - événements graves, phénomènes de violence - affectant l'établissement ou l'école que vous dirigez.

Cette application a permis ainsi un gain de temps en ce qu'elle facilite la saisie, la conservation dans votre école, collège ou lycée et la remontée simultanée des informations en direction de l'IEN de circonscription pour le 1^{er} degré, le directeur académique des services de l'éducation nationale, l'EMAS et le recteur, pour le 1^{er} et 2nd degré.

Elle nous a surtout permis de décider rapidement, avec vous, des suites à donner afin d'accompagner rapidement votre école ou votre établissement.

A moyen et long terme, elle constitue pour vous un outil de pilotage facilitant l'analyse des faits, la conduite d'actions adaptées à la réalité du terrain et l'instauration d'une vie scolaire plus sereine.

Vous trouverez en pièces jointes un tutoriel concis qui donne toute explication, s'il en était besoin, sur la manière de se connecter à l'application « Faits établissement » et sur le processus de création d'un fait. Le *Manuel utilisateurs*, plus détaillé, y figure également.

Daniel Simon, au sein de la Direction de la vie éducative des Ecoles et des Etablissements, reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (daniel.simon@ac-montpellier.fr).

L'efficacité de notre action en matière de prévention et de lutte contre les violences dépend de notre capacité et de notre rapidité à réagir et à informer.

Je sais pouvoir compter sur votre implication.



Armande Le Pellec Muller